

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 36 (1910)
Heft: 1

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

hofer, architecte, à Lausanne; Dr J. Taillens, médecin, à Lausanne; Ch. Schmidhauser, banquier, à Lausanne.

La Société a fait construire le Royal Hôtel sur le terrain acquis par elle, l'ancienne campagne des Jordils, longeant l'avenue Lausanne-Ouchy et jouissant d'une vue étendue sur le lac Léman et les Alpes.

Cet emplacement, très favorable, a permis l'établissement d'un parc dans lequel on a conservé les deux grands marronniers historiques, plantés lors du banquet mémorable du 14 juillet 1791, en souvenir duquel on a érigé il y a peu d'années, à côté de l'église d'Ouchy, à quelques pas de l'hôtel, le monument commémoratif sur lequel sont gravés tous les noms des participants.

Cette situation présente d'autres avantages, tels que la proximité d'une des stations du funiculaire Lausanne-Ouchy; le passage continu des trams sur l'avenue et le voisinage de l'embarcadere des bateaux à Ouchy, qui n'est qu'à quelques minutes du Royal Hôtel, qui se trouve aussi très rapproché de l'église protestante d'Ouchy, de l'église anglaise et de deux chapelles catholiques.

Un coup d'œil donné aux plans qui accompagnent cette notice permettra de se rendre facilement compte de la disposition générale et de la distribution des locaux du Royal Hôtel.

Les services généraux ont trouvé leur place dans le sous-sol où sont installés les cuisines et leurs dépendances, les réfectoires des employés et des courriers, la lingerie, buanderie et repassage, les installations pour les ascenseurs, le chauffage central et la lumière électrique, ainsi que pour le nettoyage par aspiration; les caves et bouteillers et les autres pièces de service nécessaires.

Au rez-de-chaussée se trouvent le grand hall central avec rotonde vitrée pour concerts, fêtes, etc.; la salle à manger avec ses trois bow-windows et une estrade pour l'orchestre, ainsi qu'une grande véranda au midi; une salle attenante pour déjeuners et restauration, salons de réunions et de lecture, ces diverses pièces avec véranda au midi; puis du côté nord l'entrée principale de l'hôtel, d'allure grandiose, avec ses annexes, bureaux, portiers, office, etc., la salle de billard et le fumoir et enfin dans la partie à l'est, des chambres pour étrangers et pensionnaires.

L'entresol et les quatre étages du Royal Hôtel ont été aménagés pour les chambres à coucher avec cabinets de toilette et chambres de bains, disposés de façon à pouvoir former des appartements indépendants, ayant le nombre de pièces dont les familles en séjour auraient besoin.

Tout a été fait pour que l'installation du Royal Hôtel ne laisse rien à désirer, comme bien-être, confort et application de tout ce qui peut rendre un séjour agréable.

La partie centrale de l'Hôtel a été surélevée d'un étage, dans lequel se trouvent de belles pièces jouissant d'une vue magnifique sur le lac.

Au-dessus de ce cinquième étage, a été établi un Roof garden, grande terrasse-jardin, d'où l'on a de tous les côtés la vue la plus étendue et la plus belle que l'on puisse désirer.

Cette terrasse ombragée par des tentes mobiles à l'abri desquelles on pourra s'installer le plus agréablement possible pour prendre un thé, un café ou même un repas, en jouissant des beautés du site, sera certainement le clou du Royal Hôtel, qui laissera un souvenir inoubliable dans la mémoire de tous ceux qui l'auront vue et en ramènera sans doute beaucoup qui éprouveront le désir de la revoir encore.

Le Royal Hôtel, commencé en juin 1907 et ouvert le 5 juin 1909, en est actuellement à son huitième mois d'exploitation et son succès a déjà été tel que tous ses locaux ont été occupés, ce qui permet d'espérer qu'un avenir prochain réalisera toutes les prévisions de ses fondateurs qui comptent eux-mêmes beaucoup sur l'amabilité, le tact et les réelles capacités du Directeur M. Otto Kälin.

Le coût de la construction du Royal Hôtel, compris l'achat du terrain et du mobilier, est d'environ 2,400,000 francs.

Programme du Concours pour l'élaboration de deux projets de Stations-Abris à construire l'une à Chantepoulet, l'autre place Longemalle, à Genève.

Le Conseil Administratif de la Ville de Genève ouvre un concours d'idées entre architectes suisses ou établis en Suisse pour deux stations-abris.

Chaque concurrent devra fournir :

- a) Un plan de situation du bâtiment à l'échelle de 0,01 par mètre ;
- b) Les plans du rez-de-chaussée et du sous-sol, à l'échelle de 0,02 par mètre ;
- c) Une façade principale et une façade latérale, à l'échelle de 0,02 par mètre ;
- d) Une coupe à l'échelle de 0,02 par mètre. (Les concurrents pourront, s'ils le jugent nécessaire, fournir une ou plusieurs perspectives.)
- e) Un devis sommaire.

Ce devis sera accompagné d'un mémoire descriptif sur la distribution, la construction, les matériaux à employer.

Les plans et façades pourront être exécutés simplement au trait ; il pourra être prévu des panneaux d'affichage.

Les plans et toutes pièces accompagnant un projet seront revêtus d'une devise écrite, répétée sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Les projets seront adressés au Conseil Administratif de la Ville de Genève jusqu'au 1^{er} mars 1910 inclusivement.

Les projets envoyés au concours seront soumis à un jury nommé par le Conseil Administratif de la Ville de Genève et composé de :

- 1^o M. Imer-Schneider, président du Conseil Administratif.
- 2^o M. Camoletti, Alexandre, architecte.
- 3^o M. Martin, Camille, architecte.
- 4^o M. Roche, Henry, architecte.
- 5^o M. Streit-Baron, entrepreneur.

Les membres du jury ont accepté leur mandat et, après discussion, ont donné leur approbation au présent programme.

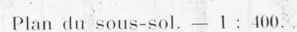


LE ROYAL HOTEL, A LAUSANNE

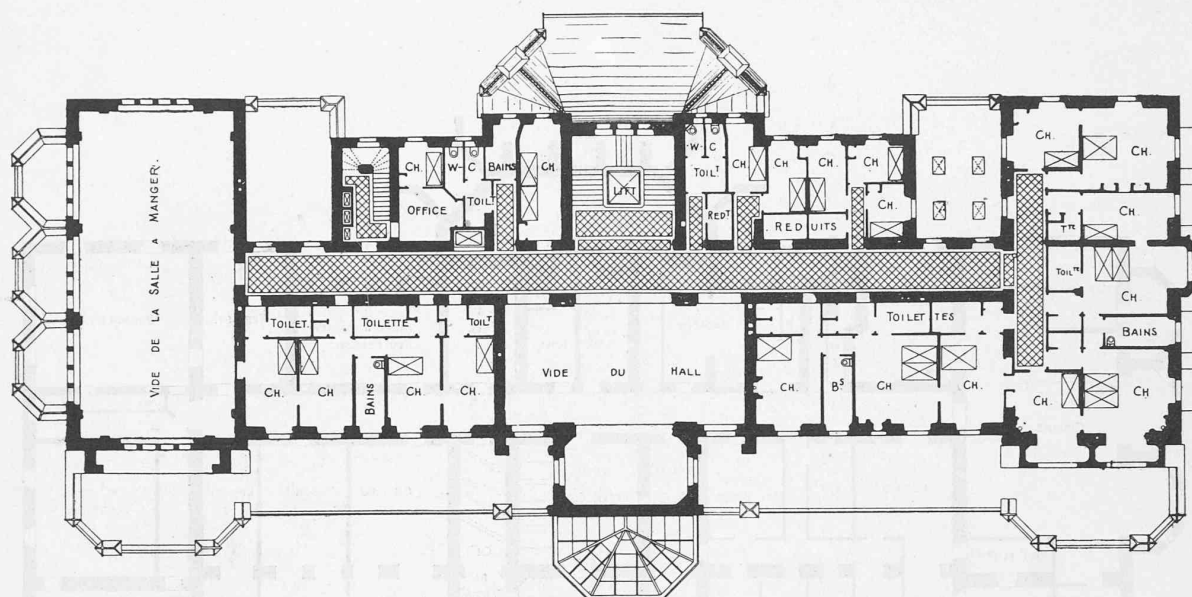
ARCHITECTES : MM. C. MAUERHOFER, A. VAN DORSSER et C.-F. BONJOUR, A LAUSANNE

Seite / page

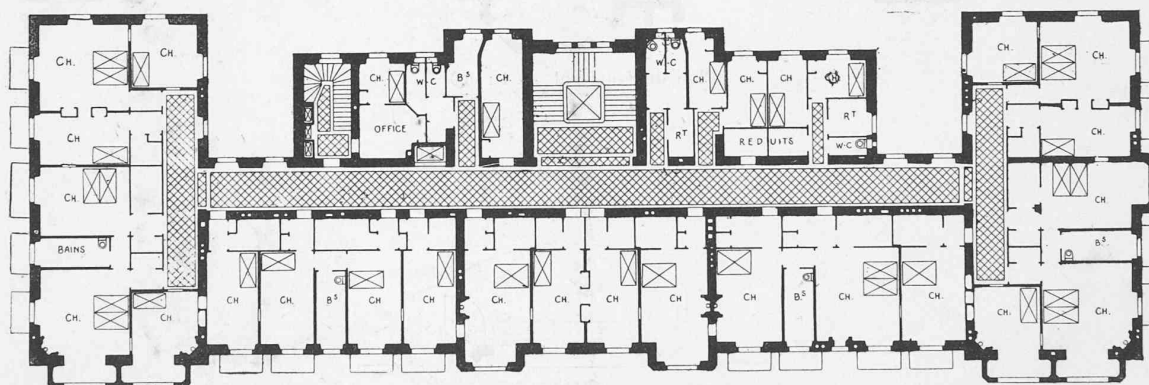
leer / vide /
blank



Architectes : MM. C. Mauerhofer, A. van Dorsser et G. F. Bonjour.



Plan de l'entresol. — 1 : 400.



Plan des étages. — 1 : 400.

LE ROYAL HOTEL, A LAUSANNE

Architectes : MM. C. Mauerhofer, A. van Dorsser et C. F. Bonjour.

Une somme de 600 fr. est mise à la disposition du jury pour être répartie en primes de l'importance qu'il jugera convenable, entre trois projets, au maximum, de chaque catégorie.

Aussitôt après le jugement et la publication du rapport du jury, tous les projets seront exposés publiquement pendant quinze jours.

Si la construction de ces stations-abris est décidée, la Ville se réserve de confier l'élaboration des plans définitifs ainsi que la direction des travaux à son Service des Travaux.

Dans ce cas, une surprime de 100 fr. sera ajoutée au premier prix de chaque catégorie.

Société fribourgeoise des ingénieurs et architectes.

1re Séance du 26 novembre 1909.

Présidence de M. Gremaud, ingénieur cantonal, président.

Liquidation des nombreuses affaires administratives. M. Gremaud, président, fournit des renseignements au sujet du projet des normes suisses concernant les soumissions et l'exécution des travaux de construction. On remet aux membres de la Société suisse un exemplaire imprimé du projet, établi par la Société suisse des Ingénieurs et Architectes, d'entente avec la Société suisse des Entrepreneurs. Une commission spéciale est nommée, avec charge d'examiner le projet en question et d'en faire rapport dans une prochaine séance.